

L'intersyndicale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Boulogne sur Mer a la douleur de vous faire part de la disparition prochaine de la :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Boulogne sur Mer

au 31 décembre 2009 (Avis paru au Journal Officiel du 7 août 2009).

A compter du 1^{er} janvier 2010, il est créé la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale regroupant les circonscriptions des actuelles C.P.A.M. de Boulogne sur Mer et de Calais.

Un chef de projet fusion a été nommé en la personne de Monsieur le Directeur de la C.P.A.M. de Calais.

Des groupes de travail impliquant cadres et employés des deux organismes se multiplient depuis mai 2009.

Monsieur le chef de projet annonce depuis le début que le siège du futur organisme ne saurait être ailleurs qu'à Calais.

L'opération de fusion doit préserver la qualité du service rendu aux assurés sociaux, aux professionnels de santé ainsi qu'aux employeurs ; les intéressés n'ont aucune inquiétude à avoir, aucune information n'ayant été, à ce jour, portée à leur connaissance.

La cérémonie funèbre aura lieu le 17 septembre 2009 au Palais de l'Europe du Touquet en présence – obligatoire – des personnels des deux organismes soit environ 600 personnes (les deux organismes étant fermés au public ce jour là).

L'intersyndicale dénonce le coût de l'opération :

- 600 journées de travail perdues pour deux heures de réunion + 2 heures de repas
- location d'une douzaine d'autobus pour le déplacement du personnel
- location du Palais de l'Europe
- repas pour 600 personnes
- ...

Tout cela en pleine période de crise, d'annonce de déficits publics,

A quoi servent donc les contrôles de la Cour des Comptes dont on attend toujours le rapport concernant celui réalisé à la C.P.A.M. de Boulogne sur Mer fin août - début septembre 2008 ?

CGT

CFDT

F.O.

SNFOCOS

J. TIBAUT

A. HADOUX

J-M. THUILLIER

Y. BUCHET